

Source photos : Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

FICHE – Bassin de la Clouère (Vienne)

Synthèse évaluative

Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire- Bretagne

Février 2023

Auteurs :

Sophie Goguelat (Planète Publique)
Médhi Beaugendre (Planète Publique)
Yann Le Bihen (SCE)
Hadrien Heitz (SCE)

SOMMAIRE

1	OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE	2
#	Objet de l'étude.....	2
#	Méthodologie.....	3
2	CONTEXTE	4
#	Caractéristiques.....	4
#	Territoire.....	4
#	Enjeux.....	7
3	RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES	9
	1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?	9
	2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?	15
	3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?	18
4	SYNTHÈSE	22
5	ANNEXE	23
#	Bilan des actions menées.....	24
#	Historique des démarches.....	26

1 OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE

Objet de l'étude

L'objet de cette étude est d'évaluer, sur **10 territoires du bassin Loire-Bretagne**, le résultat des actions pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et leur impact sur les pressions qui s'exercent sur le milieu et in fine sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit aussi d'interroger leur efficacité, pour en tirer des enseignements utiles pour le bassin et le programme d'intervention.

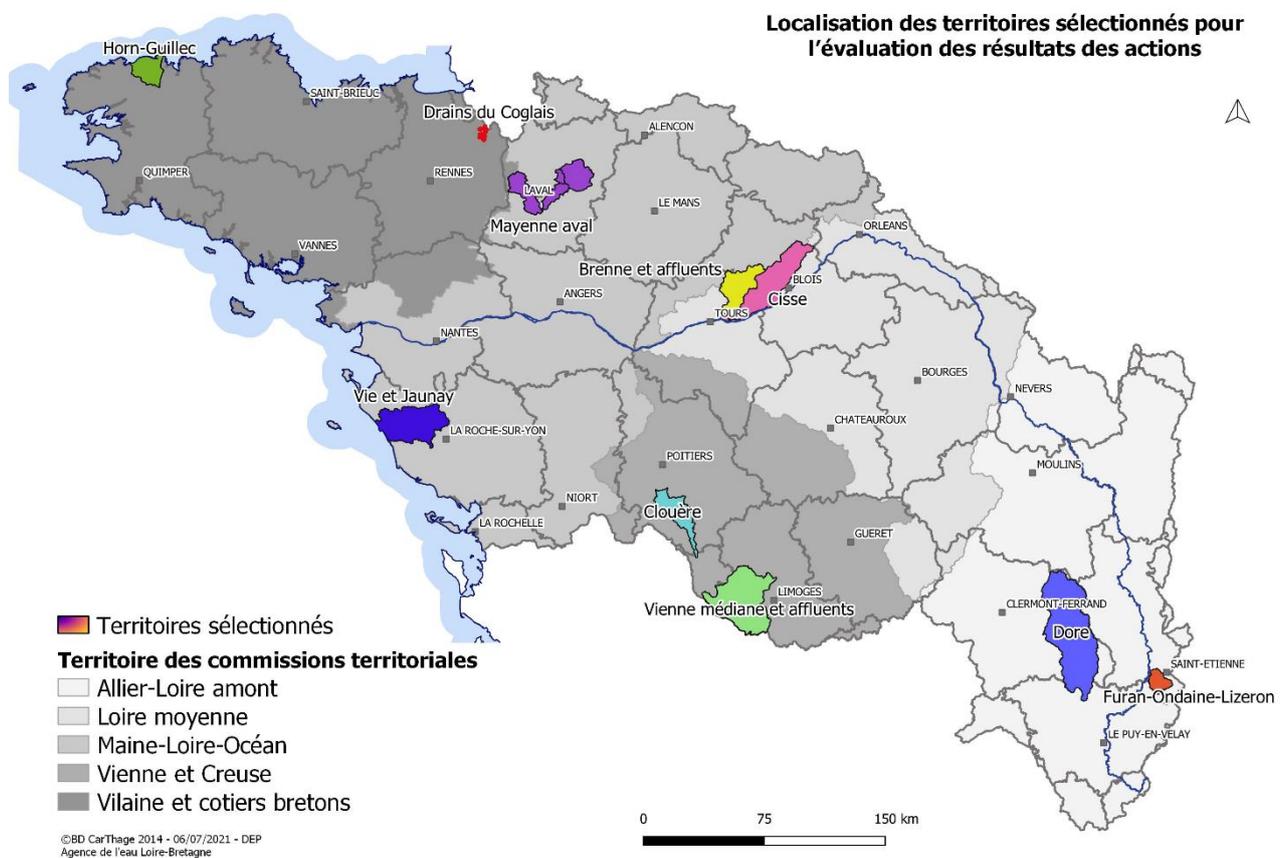


Figure 1 – Localisation des territoires d'étude (source : AELB)

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier les 5 territoires suivants :

- + Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)
- + Dore (Puy de Dôme)
- + Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)
- + **Clouère (Vienne)**
- + Vie et Jaunay (Vendée)

Méthodologie

L'étude se compose de 3 principales étapes :

- + Recenser les démarches et actions réalisées en faveur de l'eau et des milieux.
 - o Données centralisées par l'Agence de l'eau (actions financées dans le cadre de ses programmes d'intervention, données d'état des lieux des SDAGE...).
 - o Données complémentaires : délégations régionales de l'agence de l'eau, structures pilotes des contrats territoriaux, acteurs ou partenaires locaux.
- + Caractériser les évolutions des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, et les évolutions de la qualité des eaux.
- + Analyser l'efficacité environnementale de ces actions, leur cohérence interne et externe, ainsi que la gouvernance des démarches entreprises. Une structuration de l'analyse autour de trois questions évaluatives :
 - o 1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?
 - o 2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?
 - o 3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

Pour répondre à ces questions évaluatives, plusieurs outils de recueil d'information ont été mobilisés :

- + La réalisation d'un diagramme de la logique des impacts pour identifier les attentes escomptées sur le territoire ;
- + Une analyse documentaire (Diagnostic SCE, rapport d'activités des contrats, évaluation des contrats...);
- + Des entretiens téléphoniques avec les principales parties prenantes du territoire sur la base de la proposition d'acteurs validée lors du comité de pilotage Clouère :

Liste des acteurs interrogés	Interlocuteurs
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud	David Bouche, Technicien André Bibaud, Vice-président
EPTB Vienne	Charline Blanco, Animatrice SAGE Clain
Fédération de pêche de la Vienne	Edouard Brangeon, Chargé de mission
DDT	Géraldine Lemarchant, Chargée de mission Planification
Conseil Départemental de la Vienne	Didier Perthuis, Responsable SATESE
Cellule Re-Source	Damien Ladire, Coordinateur de la cellule Re- Sources
Eaux de Vienne	Anaïs Chauvet, Responsable d'équipe, non disponible
CEN Nouvelle-Aquitaine	Julien Branciforti, Responsable antenne Vienne, sans réponse
CA 86	Isabelle Sauvion, sans réponse

2 CONTEXTE

Caractéristiques

Contrat territorial	Commission territoriale	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concerné	Surface de la zone d'étude (km ²)	Nombre de masses d'eau superficielle	Captages prioritaires (nombre et surfaces d'AAC)	Population
Clouère	Vienne Creuse	SAGE Clain	392 km ²	1	5 captages AEP, dont 1 prioritaire Surface AAC prioritaires : 2 967 ha	9 622 hab. ¹ (+0,5% depuis 2013)

Territoire

La **Clouère** se situe dans le département de la Vienne (86), au sud de Poitiers, dans la région Nouvelle-Aquitaine (anciennement Poitou-Charentes). La Clouère se situe dans le bassin hydrographique du Clain, qui se jette lui-même dans la Vienne. La Clouère est alimentée par neuf principaux affluents. Le territoire est intégré dans le périmètre du **SAGE Clain**.

La tête du bassin versant se situe sur un socle granitique, favorisant le ruissellement superficiel et l'apparition de nombreux chevelus de cours d'eau. Le restant du bassin se trouve sur l'aquifère du Dogger, dont le caractère libre favorise les relations avec les eaux de surfaces : soutien du débit des cours d'eau, infiltration et transfert vers la nappe...

Le bassin versant de La Clouère s'étend sur une surface de **392 km²**, et est majoritairement rural. Il comptait 9 600 habitants en 2019 (INSEE, 2019), répartis sur vingt-sept communes, comprenant des bourgs de taille limitée. Les communes du territoire comptent entre 200 et 4 300 habitants environ (INSEE, 2019) (communes partiellement situées dans certains cas sur le bassin versant de La Clouère). Ces dernières sont intégrées à **trois Communautés de Communes**.

¹ Calcul à partir des chiffres INSEE 2019 par commune, au prorata de la surface communale incluse dans le périmètre du contrat



Figure 2 - Localisation des territoires d'étude (source : AELB)

Les grands traits de l'occupation du sol montrent la **faible urbanisation** du territoire, l'importance des surfaces agricoles et de la **couverture forestière**. A savoir :

- + Les **surfaces agricoles** représentent **87 % du territoire**. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire ;
- + Les **forêts et milieux semi-naturels** représentent **11 % de la superficie** du bassin versant. Bien que ces types de couverture soient présents sur l'ensemble du territoire, ils sont plus concentrés au nord du territoire ;
- + Les **territoires artificialisés** représentent moins de **2 %** du territoire.

A noter : le bassin de La Clouère est marqué par la présence de zones humides. Cependant, le niveau de détails fourni par la source de données Corine Land Cover ne permet pas de disposer de ces informations. Le paragraphe (# Milieux aquatiques) fournit des informations au sujet des zones humides.

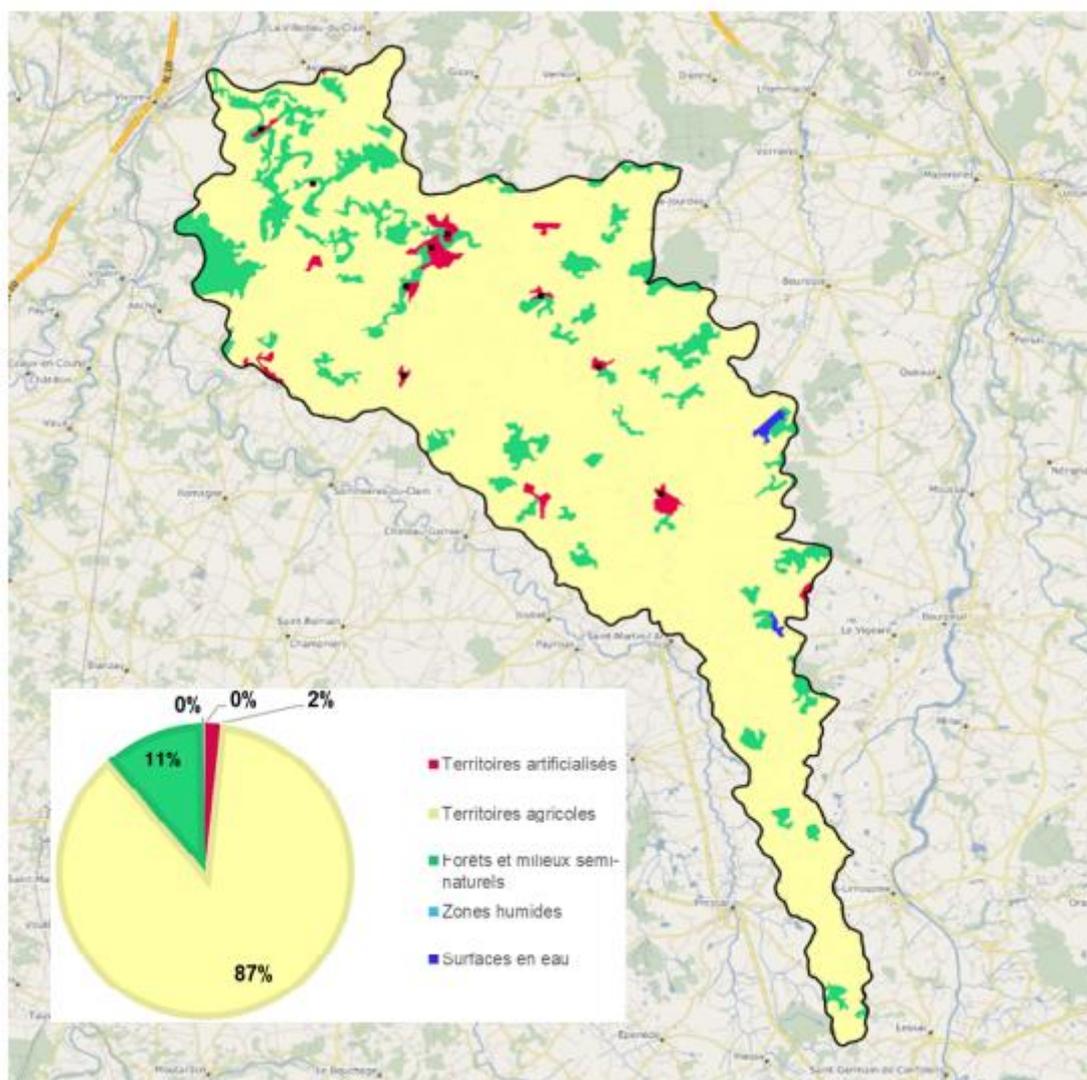


Figure 3 – Occupation du sol (Corine Land Cover 2018)

L'agriculture présente des profils différents selon les secteurs du territoire :

- + en amont : les cultures prédominent sur ce territoire ;
- + en aval : la zone est caractérisée par une agriculture de type élevage ;
- + sur la partie médiane : les cultures et l'élevage coexistent, bien que ce dernier soit en recul.

A ce jour, La Clouère est classée dans les cours d'eau de **priorité 1**.

Cependant, depuis une dizaine d'années, l'élevage est en net recul sur le territoire au profit des cultures.

Enjeux

Le bassin versant de La Clouère est marqué par la présence de différents enjeux. En effet, « il est sujet à de **fortes pressions morphologiques** (ouvrages, recalibrages, curages, etc.) et **hydrologiques** (prélèvements importants). Les grandes cultures céréalières qui dominent l'activité agricole du bassin engendrent également des problématiques de **pollutions diffuses** (nitrates et pesticides). » (source : Contrat Territorial Milieux Aquatiques ,CTMA, 2012-2017).

Le territoire du bassin versant comprend **5 captages voués à l'alimentation d'eau potable**, dont les périmètres de protection concernent le lit majeur des cours d'eau concernés par l'étude.

Le bassin versant de la Clouère compte également des **zones humides**.

+ Hydromorphologie et continuité

La Clouère a subi des **modifications profondes** de sa morphologie en raison de travaux hydrauliques passés (recalibrages, curages, etc.), qui ont conduit à une réduction de la diversité naturelle du lit et des berges, ainsi qu'une modification de l'hydrologie des cours d'eau. La mise en place de clapets (24 clapets déversoirs sur La Clouère) avait pour objectif de palier la baisse de la ligne d'eau engendrée par ces travaux.

De plus, La Clouère est aussi marquée par une **succession importante d'ouvrages**, entraînant une homogénéisation des écoulements et des habitats, une modification du régime hydrologique et une baisse de la capacité d'auto-épuration du milieu.

Notons également que le bassin de La Clouère comprend **541 plans d'eau** pour une surface cumulée de 324 ha (source : 2021, Etude « Hydrologie Milieux Usages Climat » (HMUC) pour la mise en œuvre du SAGE Clain, phase 1 – Bilan des usages et perspectives d'évolution aux horizons 2030 et 2050, 385 pages). Selon leurs caractéristiques et leur relation avec les cours d'eau, ces plans d'eau peuvent avoir différents impacts : obstacles à la continuité, augmentation de la température des eaux, transferts de pollution, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, prélèvements par remplissage et évaporation, etc.

+ Zones humides

Au-delà de leur contribution au bon état des eaux, les **zones humides** sont des infrastructures naturelles indispensables au bon équilibre de territoires, tant sur le plan environnemental que socio-économique. Elles offrent de multiples bénéfices : atténuer les effets du changement climatique, se protéger contre les crues, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, contribuer au développement économique, au lien social et à la qualité du cadre de vie des territoires concernés, etc.

Sept zones humides localisées sur les Communes de Saint Maurice La Clouère, Gençay et Brion sont gérées par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, ce qui représente 110 ha (source : CREN Poitou-Charentes, 2018, Bilan du CTMA Clouère 2012-2017, Maîtrise d'Ouvrage CREN).

+ Quantité

La ressource en eau sur le bassin versant du Clain et de ses affluents, dont La Clouère, est un sujet majeur. Différents dispositifs ont été mis en place pour retrouver un équilibre durable entre les prélèvements et la ressource disponible. Le bassin du Clain est classé en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** depuis 1994. Depuis 1999, la gestion volumétrique des prélèvements en période d'étiage a été mise en place.

Les volumes attribués pour le prélèvement ont diminué de 66 % entre le volume de référence et 2017, et de 59 % entre 2011 et 2017 (source : Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, Bilan évaluatif du CTMA 2012-2017, 113 pages). La Clouère est marquée par des prélèvements importants pour l'irrigation en période d'étiage.

+ Pollutions diffuses et qualité

De par la présence de nombreuses activités agricoles sur le territoire du bassin versant de La Clouère, un enjeu important, pour le futur, concerne les pollutions diffuses agricoles.

La physico-chimie est globalement peu déclassante, excepté sur quelques années en phosphate et en nitrates. Toutefois, les analyses présentent des concentrations en nitrates en-dessous des seuils mais les apports restent conséquents.

En ce qui concerne les pesticides, quelques molécules sont détectées mais restent limitées et ne constituent pas un facteur limitant pour le retour au bon état écologiques. Ce sont des points à surveiller en lien avec les modifications actuellement en cours de l'agriculture sur le territoire.

Les enjeux relatifs aux rejets d'assainissement restent limités.

Le territoire est également marqué par [des prélèvements d'eau potable](#) en eau souterraine :

- + La source de Destilles,
- + Le captage de Croix de Boisse ;
- + Le forage de Fontjoise ;
- + Le captage des Roches à Saint-Secondin ;
- + Le captage du Puy Rabier sur la Belle à Magné.

Notons également qu'en aval du bassin de La Clouère se trouve un captage en eau superficielle (La Varenne).

3 RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?

AU PRÉALABLE, DES RÉSULTATS ATTENDUS MULTIPLES (MILIEUX AQUATIQUES, GESTION QUANTITATIVE, POLLUTIONS DIFFUSES...) PRINCIPALEMENT STRUCTURÉS DANS LES DÉMARCHES TERRITORIALES FINANCÉES PAR L'AGENCE

Des démarches d'entretien des cours d'eau et milieux annexes ont été historiquement menées sur le territoire, socle d'action du syndicat depuis les années 1960. Cette gestion monothématique a ensuite été poursuivie au travers d'un Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE), engagé sur la période 2000-2004, et d'une veille foncière sur les zones humides menée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

Si les premières interventions locales sur les cours d'eau étaient principalement axées sur des attentes de résultats pour la préservation, l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, ces dernières se sont progressivement élargies à d'autres enjeux dès le début des années 2010. En effet, cette évolution des résultats attendus s'explique par une émergence des enjeux liés aux captages d'alimentation en eau potable. Suite à des constats d'assecs réguliers depuis les années 2000 sur la Clouère et ses affluents, ainsi que des déficits hydriques identifiés au niveau de certains captages, les objectifs poursuivis étaient de retarder l'apparition des assecs, de prévenir les déficits quantitatifs et limiter la pression sur la ressource.

L'ensemble des résultats attendus ont été définis dans le cadre des démarches contractuelles financées par l'Agence de l'eau comme il est présenté ci-dessous :

- + Le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)**, porté par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain sur la période 2012-2017 avec des objectifs visant à diminuer significativement la dégradation des compartiments continuité, ligne d'eau, lit mineur, berges, ripisylve par des actions d'effacement ou d'aménagement d'ouvrages et de restauration morphologique ;
- + Le **Contrat Territorial Gestion Quantitative du bassin du Clain 2013-2018 (CTQG)**, visant le déploiement d'actions concertées pour améliorer la gestion quantitative de l'eau souterraine et superficielles avec les agriculteurs, pour atteindre les volumes prélevables en période d'étiage en 2017. La Chambre d'Agriculture de la Vienne, désignée Organisme Unique de Gestion Collective sur le bassin de la Clain, a porté ce contrat ;
- + Le **Contrat Territorial des ressources de Destilles et Croix de Boisse**, 2018-2022 visant à stopper l'augmentation des teneurs en nitrates et pesticides puis diminuer les concentrations afin de sécuriser ces 2 ressources stratégiques. Ce CT porte ainsi spécifiquement de l'enjeu eau potable ;
- + Le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2020-2025**, dont l'objectif est de travailler globalement sur la restauration, la préservation et la gestion des milieux, la limitation des pollution diffuses.

Au-delà des démarches financées par l'Agence de l'eau, il convient également de noter que le Conservatoire Régional des Espaces naturels mène une veille foncière sur les zones humides dans une optique d'acquisition – gestion – restauration. Par ailleurs, des attentes et objectifs sur le territoire ont été reformulés par le Schéma Départemental de l'Eau 2018-2027, en concertation et avec l'engagement des acteurs locaux.

Ci-dessous figure les différentes logiques d'interventions déclinées sur le territoire :

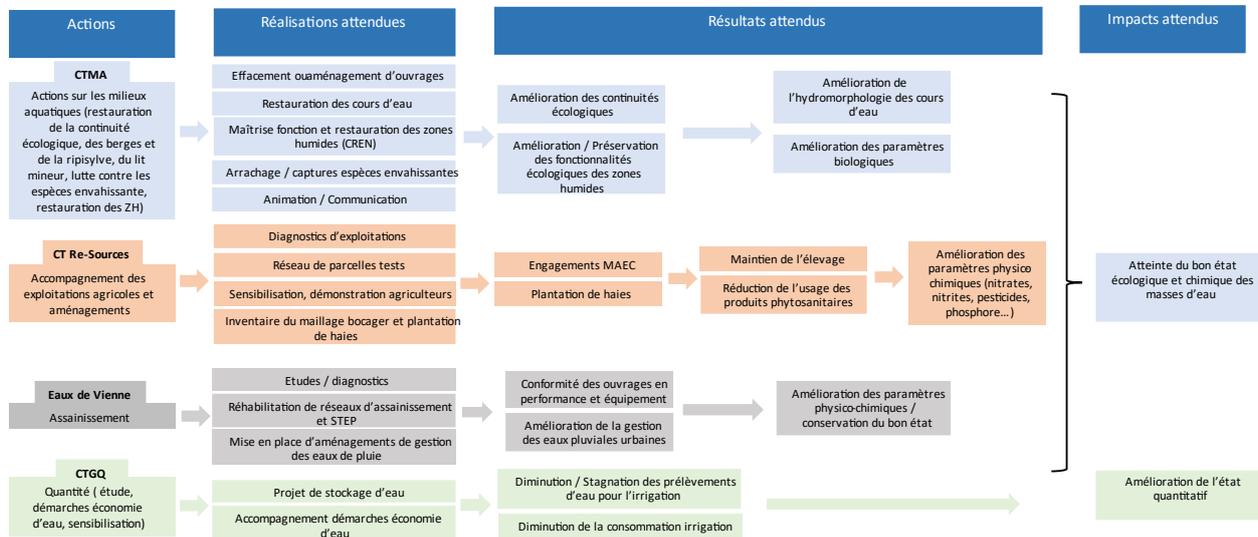


Figure 4 – Présentation des différents axes et programmes d'interventions sur le bassin de la Clouère (source : Planète Publique)

UNE CONTRIBUTION DES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES DIFFICILE À ESTIMER SUR L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU FAUTE DE DONNÉES D'ÉVOLUTION SUR LES INDICATEURS DE PRESSIONS ET D'IMPACTS ENTRE 2011 ET 2017

En matière d'impacts, les données issues de la base de données NAIADES, utilisées pour caractériser l'évolution de l'Indice Poissons Rivière (IPR) et de l'Indice Biologique Diatomées (IBD) sont peu nombreuses. Elles s'arrêtent en 2017 pour l'IBD. Les suivis d'IPR sont marqués par une absence de données entre janvier 2015 et janvier 2021. Des données mises à notre disposition, il ressort que :

- + Les analyses interannuelles IBD (2010 à 2015) et IPR (2012, 2014, 2020) se maintiennent dans les seuils de bon état.
- + Concernant le bilan O₂, les paramètres oxygène dissous, taux de saturation en oxygène et DBO₅ se maintiennent globalement en bon état, voire très bon état.
- + Le paramètre COD est globalement bon ou très bon avec quelques mesures se situant ponctuellement en état moyen.

Le lien entre ces indicateurs d'impacts avec les indicateurs de pressions collectés sur le territoire demeure difficile à traduire au regard des données transmises. En effet, un seul diagnostic REH (Réseau d'Évaluation des Habitats) a été mené sur le territoire en 2011, le bilan évaluatif du CTMA 2012-2017 ne s'étant pas concentré sur la mise à jour de ces données (source : Bilan évaluatif du CTMA 2012-2017, Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud). Un second diagnostic plusieurs années après et suite à la mise en place des actions aurait permis de caractériser l'évolution de chacun des paramètres REH en faisant le lien avec les actions déployées, toutefois celui-ci n'a pas été réalisé.

Par ailleurs, bien que d'autres indicateurs aient été mis en place pour mesurer l'impact des actions, caractériser les différents écoulements et le caractère franchissable des obstacles (mesures des tirants d'eau, mesures de vitesses d'écoulement, mesures des linéaires amont-aval des écoulements, distances franchissables par le brochet) il n'existe pas d'état initial pour ces derniers.

Les indicateurs de pression à notre disposition permettent à minima d'observer les évolutions suivantes :

- + une diminution du taux de fractionnement (0,36 ‰ avant travaux et 0,27 ‰ après travaux). La Clouère est située dans un état bon sur cet indicateur. Concernant les ouvrages hydrauliques, la solution technique retenue (abaissement du niveau des clapets basculants) n'a pas permis de régler

l'ensemble des problèmes. Les actions ont plutôt agi sur le taux de fractionnement et ont favorisé le transit sédimentaire, selon les entretiens avec les acteurs. De plus, les actions ont permis de maintenir les zones d'influence amont. Le choix de recourir principalement à un abaissement des seuils résulte d'un compromis entre les différentes parties mais ne constitue pas un optimum écologique, élément dont le syndicat a pleinement conscience.

- + des vitesses d'écoulement et linéaires amont-aval des aménagements favorables au passage de l'espèce cible (brochet) ;
- + trois sites présentant des tirants d'eau limitant le passage du brochet en période de reproduction ;
- + sur tous les autres sites, passage sur chaque micro-seuil permis par au moins un écoulement ;
- + une recolonisation de la végétation typique des zones humides, permettant ainsi aux zones humides de remplir leurs fonctions. Ce résultat est lié aux actions de restauration des parcelles acquises ou en gestion déployées depuis de nombreuses années sur le territoire notamment par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN) au travers de ses actions de maîtrise foncière.
- + à propos des espèces envahissantes, l'évaluation du CTMA indique que les résultats sont mitigés quant aux essais de cerclage réalisés sur les érables Negundo.

Même s'il n'a pas été défini un indicateur de pression sur la morphologie des cours d'eau, la majorité des travaux engagés sur le territoire ont concerné avant tout le rétablissement de la continuité et de la ligne d'eau. Ces travaux ont été limités sur l'aspect restauration (moins d'1 km sur 65 km de cours d'eau sans considérer ses affluents). Il est donc fort probable que l'hydromorphologie reste dans un état moyen, sans évolution par rapport au REH réalisé en 2011.

A l'égard de ces résultats, les entretiens réalisés ont souligné :

- + Une priorisation a de fait été réalisée sur la thématique de la continuité écologique, compétences historiques du syndicat, et ce au niveau du cours principal de la Clouère ;
- + Une importante phase de concertation a été nécessaire, l'aval des collectivités et propriétaires des ouvrages étant indispensable à la mise en œuvre des actions portant sur la continuité écologique. Les travaux prévus ont dû faire l'objet d'importantes phases de médiation et de discussion pour aboutir à des consensus, ce qui a freiné leur réalisation et concentré les efforts d'animation du syndicat sur ce volet ;
- + La mise en œuvre du CTMA a été influencée ces dernières années par la restructuration du syndicat mixte depuis 2016. En effet, la fusion des trois syndicats a porté le périmètre d'actions à 64 communes, contre 18 auparavant, et a nécessité la réalisation d'études diagnostics de ces « nouveaux territoires », action chronophage freinant la poursuite opérationnelle du contrat.

DES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE SOUTERRAINE QUI STAGNENT MALGRÉ LE DÉPLOIEMENT D'UN CONTRAT TERRITORIAL SPÉCIFIQUE

En l'absence de données sur l'impact des actions menées sur la ressource quantitative, l'analyse des pressions exercées démontre que :

- + Les volumes consommés pour l'irrigation semblent avoir peu évolué depuis 2010. Ils auraient en revanche diminué depuis le début des années 2000 (source : SAFFEGE, 2021, Etude "Hydrologie Milieux Usages Climat" (HMUC) pour la mise en œuvre du SAGE Clain, Phase 1 - Bilan des usages et perspectives d'évolution aux horizons 2030 et 2050). La vision des acteurs des territoires à propos de l'évolution des prélèvements, à l'échelle de l'exploitation, dans le domaine de l'irrigation est partagée. Selon certains d'entre eux, les consommations en eau auraient diminué au niveau de certaines exploitations situées sur le bassin de La Clouère, du fait notamment d'une évolution de l'assolement (moins de maïs). Cependant, les résultats seraient peu clairs car tous les agriculteurs n'ont pas modifié leurs pratiques. L'absence de suivi de l'assolement et de l'assolement irrigué en T0 et à une période donnée ne permet pas de conclure. La diminution de l'élevage sur le bassin de La Clouère au profit de grandes cultures n'entraîne pas le développement de prélèvements supplémentaires pour l'irrigation car les volumes sont déjà contraints.

- + Au niveau des plans d'eau, la surévaporation étant étroitement liée au climat, elle varie d'une année sur l'autre. Il est donc constaté une alternance entre des années pour lesquelles elle est plus importante avec des années au cours desquelles elle est plus faible.
- + Les prélèvements pour l'eau potable ont tendance à stagner sur la période 2010 – 2020. En revanche, Eau de Vienne a amélioré le rendement de ses réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de 79 % en 2013 à 81 % en 2018. Les volumes annuels de pertes en eau auraient diminué de moitié sur le bassin de La Clouère (source : SAFFEGE, 2021, Etude "Hydrologie Milieux Usages Climat" (HMUC) pour la mise en œuvre du SAGE Clain, Phase 1 - Bilan des usages et perspectives d'évolution aux horizons 2030 et 2050).

Même si les pertes en eau diminuent, les volumes prélevés pour l'eau potable ont tendance à stagner. Compte-tenu du niveau d'avancement des projets de substitution et du lien de dépendance entre le programme de substitution et la réduction acceptable des autorisations, l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) a considéré qu'il était impossible de mettre en œuvre des volumes stricts dès 2017. Cet élément explique l'absence de diminution des volumes prélevés pour l'irrigation. Dans le cadre du CTGQ Clain, les objectifs avaient été déclinés sous forme d'indicateurs de moyens, d'effets et de résultats. Les indicateurs de moyens ont été systématiquement renseignés, tandis que pour les deux autres types d'indicateurs, les informations ne sont pas toujours disponibles.

Au final ces faibles résultats traduisent un CTGQ dont la vocation opérationnelle est peu perceptible. Plusieurs facteurs explicatifs lors des entretiens ont permis de confirmer ce constat :

- + Il peut notamment être précisé dans un premier temps que le périmètre du CTGQ était le bassin versant du Clain, et donc non spécifique au bassin de la Clouère. Les actions uniquement portées sur la Clouère priorisaient un projet de stockage sur le bassin, en réponse aux enjeux quantitatifs : les réserves de substitution. Il était alors prévu la réalisation d'une étude Loi sur l'Eau, à vocation de mettre en place ces réserves. Porté par Res'Eau, ce volet a bien été mené, mais les travaux n'ont pas été réalisés à la suite, en raison d'un contentieux. L'étude HMUC, en cours de finalisation lors de cette évaluation, doit permettre de finaliser cet axe ;
- + Il n'a pas été perçu d'animation et d'accompagnement fort auprès de la profession agricole afin d'aller dans le sens d'une réduction des prélèvements ;
- + Une faible articulation du portage de la démarche par la Chambre d'Agriculture (CA) avec les autres acteurs du territoire. Les entretiens réalisés font état d'un faible niveau de connaissance sur les actions déployées sur cette thématique. Il ne semble pas y avoir de réelle démarche en faveur d'une action mutuelle avec les différentes maîtrises d'ouvrages dans ce domaine, ni de transmission d'information. Les différentes parties prenantes font face à un temps de latence, d'émergence des différentes actions programmées initialement, mais n'ont pas la responsabilité de l'intervention ni les compétences ;
- + Enfin, au regard de la forte prégnance du tissu agricole sur le territoire (87% de la surface) et de la baisse significative de l'activité d'élevage au profit des cultures (dominance des cultures céréalières et de maïs), nécessitant un besoin d'irrigation de plus en plus fort et d'intrants, couplés à l'alimentation en eau potable permise par les zones de captage, des conflits d'usage sont de plus en plus marqués. Les projets de réserves notamment génèrent actuellement de fortes tensions entre les différents acteurs du territoire, complexifiant l'implication des différentes parties prenantes sur une thématique progressivement devenue politique.

UNE MESURE DE L'ÉVOLUTION DES PRESSIONS AGRICOLES NON IDENTIFIABLE ET UNE ANALYSE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'AAC DESTILLES BOISSE ENCORE PRÉMATURÉE

A l'échelle du bassin de La Clouère, les analyses annuelles en nitrates, phosphore total et phosphates se cantonnent au bon état, voire très bon état (une seule analyse a été mesurée en état moyen pour le phosphore) entre 2010 et 2021.

Pour autant, le lien de cause à effet entre ces impacts et l'évolution des pressions suite au déploiement des actions sur les pollutions diffusables n'est pas mesurable. En effet, la définition des indicateurs dits de

pression représentant l'évolution des pratiques agricoles ne s'appuie que sur un faible échantillon des agriculteurs du bassin. Les indicateurs de pressions concernent moins de 10 % des exploitants du bassin engagés principalement dans le groupe 30 000 qui ont bénéficié d'un accompagnement collectif axé sur l'agriculture de conservation des sols et au changement de pratiques. Si ce lien de cause à effet entre les impacts, les pressions et les actions n'est pas mesurable à l'échelle du bassin, il convient tout de même d'indiquer que pour les quelques agriculteurs accompagnés il est observé :

- + une diminution de 28 % de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) hors herbicide en moyenne (principalement insecticide et fongicide. L'IFT hors herbicide passe d'environ 3 à 2) ;
- + pas d'évolution majeure de l'IFT herbicide. C'est pourtant cet herbicide qui est majoritairement retrouvé dans le milieu aquatique ;
- + un usage stable d'herbicide, couverture des sols et CIPAN multi-espèces, implantation et valorisation des haies, etc

Ces résultats sont donnés à titre indicatif mais ne constituent pas des résultats généralisables à l'échelle du bassin versant de La Clouère. A noter que le projet groupe 30 000 a été annulé en juin 2020 et aucun bilan d'activités n'avait été réalisé.

A l'échelle de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) Destilles Boisse (ressources souterraines), l'analyse des indicateurs d'impacts ont mis en évidence que :

- + bien que les teneurs en nitrates restent en-dessous de la norme de distribution d'eau potable, elles continuent à augmenter et sont proches de la limite autorisée (sources de Destilles : 36,1 mg/L en moyenne et captage de Croix de Boisse : 43 mg/L) ;
- + les teneurs en pesticides sont situées au-dessus de la norme de potabilisation pour les deux ressources. Une amélioration est notée sur la source de Destilles. Des traitements ont néanmoins été nécessaires sur Destilles et Boisse, pour les pesticides notamment.

Ces constats sur les indicateurs d'impacts de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sont à mettre en lien avec les actions menées sur l'AAC Destilles Boisse qui n'ont démarré qu'en 2018. Les effets ne sont par conséquent pas encore visibles. Par ailleurs, le contexte hydrologique défavorable accentué par le changement climatique, impacte négativement l'évolution de la qualité de la ressource souterraine.

Au niveau des AAC, des indicateurs sont disponibles mais ne sont pas calculés sur les mêmes territoires (en 2015 et 2016 sur l'AAC du captage de Croix de Boisse et en 2018, sur le territoire de l'AAC Destilles-Boisse), les données ne sont pas comparables et ne permettent pas d'identifier une évolution des pratiques globale.

Sur le CT Re-Sources de Destilles-Boisse, les rapports annuels fournissent une vision claire des actions réalisées mais peu d'informations sont disponibles quant aux exploitants mobilisés, aux surfaces agricoles réellement engagées, aux évolutions de pratiques, etc. Des actions sont menées et renseignées dans des rapports annuels, mais les indicateurs de suivi ne s'y trouvent pas.

Au final, la diminution des pressions agricoles en matière de pollution diffuses sur le bassin de la Clouère en prenant en compte les aires d'alimentation captages reste faible malgré les actions initiées. Plusieurs facteurs explicatifs en plus de l'analyse documentaire réalisée ont pu être corroborés avec les entretiens réalisés :

- + Sur les AAC, le programme d'actions reste perçu comme étant théorique malgré un avis partagé sur la pertinence des actions déployées. Pour autant ces dernières étant uniquement centrées sur l'accompagnement technique des pratiques agricoles, en l'absence d'un contexte réglementaire contraignant et actions fortement incitatives, elles reposent avant tout sur la mobilisation et le volontariat des agriculteurs. Les enjeux économiques prévalent pour les agriculteurs, la mobilisation uniquement sur le changement de pratiques est complexe à engager ;
- + Les actions sur la limitation des pollutions diffuses agricoles ont été peu développées au cours des 10 dernières années : la qualité des eaux étant bonnes, et les pressions encore faiblement perçues

ces dernières années, cet enjeu n'était que faiblement porté face à l'importance économique que revêt l'agriculture sur le territoire. L'AAC n'ayant été définie que depuis 2018, ce sujet n'était pas porté auparavant ;

- + Il en résulte alors une faible implication de la profession agricole dans le déploiement des actions de réduction des pollutions diffuses agricoles : la profession agricole n'est que peu présente lors des démonstrations ou réseaux d'accompagnement au changement de pratiques, les actions menées n'ont à ce jour des effets très limités sur la mobilisation des exploitants sur cette thématique. Il a été précisé lors des entretiens un défaut d'une maîtrise d'ouvrage d'animation portant sur la thématique clairement identifiée et motrice.
- + Une absence de levier pour le maintien de l'élevage sur le territoire face aux enjeux précédemment cités.

MALGRÉ UN IMPACT FAIBLE DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE, UNE ÉVOLUTION DES PRESSIONS LIÉES AUX ACTIONS DÉPLOYÉES PEU IDENTIFIABLE À L'ÉGARD DES DONNÉES EXISTANTES

Sur le territoire de la Clouère, l'impact des rejets d'assainissement sur la qualité de l'eau et des milieux est faible, compte tenu de la très faible proportion d'habitants.

Les paramètres relatifs aux pollutions ponctuelles liées à l'assainissement sont en majorité en bon état. Les concentrations en nitrites et ammonium sont globalement classées dans la catégorie très bon état (une seule analyse des nitrites se trouve dans la catégorie bon état), ces paramètres étant constants depuis 2010.

En ce qui concerne les pressions exercées sur le territoire, aucune station de traitement des eaux usées n'a été identifiée comme saturée au niveau organique. 86 % de celles pour lesquelles des données existent sont conformes en performance et seulement 29 % sont conformes en équipement.

Néanmoins, des analyses plus fines à l'échelle des systèmes permettraient d'avoir une meilleure vision des potentielles problématiques rencontrées. En effet, certaines données ne sont pas disponibles et limitent l'appréciation des impacts et évolutions des pressions.

Sur le territoire de La Clouère, le syndicat mixte Eaux de Vienne est l'autorité organisatrice pour l'assainissement collectif et non collectif, sur un territoire beaucoup plus large que la Clouère. L'état des systèmes d'assainissement est caractérisé de manière globale sur l'ensemble de son périmètre d'action, mais n'est que peu connu sur la Clouère, nécessitant une collecte plus fine à cette échelle, et seules les actions financées par l'Agence de l'Eau ont pu faire l'objet d'une analyse.

Les données disponibles n'ont alors pas permis de caractériser les déversements notamment au niveau des postes de refoulement, la conformité des branchements ou la conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC). Ceci s'explique par différents éléments :

- + Il existe un manque de système de dispositifs de surveillance régulière sur le réseau qui permettrait une analyse plus fréquente des paramètres physico-chimiques du réseau ;
- + La collecte de données au niveau des zones d'ANC nécessite des actions de contrôle de conformité, actions peu fréquentes. Ainsi, au niveau de l'AAC Destilles-Boisse, en l'absence d'assainissement collectif, il n'existe pas d'informations depuis 2010 ;
- + La pollution diffuse d'origine non agricole ne représentant pas un enjeu fort du territoire, il n'est alors peu voire pas repris par les collectivités. En l'absence de priorités d'actions émises, hormis sur une seule des 21 stations d'épuration (STEP), et en raison du caractère rural du territoire, il n'y a pas de réelle prise en compte du sujet, en particulier en ce qui concerne les eaux pluviales urbaines, problématique peu présente.

Malgré les quelques actions menées et portées à connaissance, les informations disponibles ne permettent alors pas de faire une analyse de contribution des actions réalisées aux évolutions constatées.

2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DES INTERVENTIONS ET À L'INITIATIVE DE CES DERNIÈRES

Un premier niveau d'intervention et d'appui à la préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau est appliqué sur le territoire au travers d'un volet réglementaire. Ces cadres sont les suivants :

- + La ZRE, pour la **gestion quantitative**, limitant les volumes prélevés annuellement ;
- + Volet **continuité écologique** :
 - o Le classement de la Clouère, de la source jusqu'à sa confluence avec le Clain, en liste 2, imposant une obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, par des actions de gestion, entretien et aménagement ;
 - o La Clouère et La Douce sont classées en deuxième catégorie piscicole, la Belle et La Douce sont classées en première catégorie piscicole, imposant des temporalités de pêche et travaux.
- + **Qualité de l'eau, protections de captage** :
 - o Mise en place de l'AAC de Destilles Boisse ;
 - o Ressources stratégiques, la source de Destilles est inscrite à la liste des captages prioritaires et le captage de Croix de Boisse à la liste des captages sensibles au titre du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Ces deux ressources sont protégées par 2 périmètres de protection rapprochée de 480 ha sur Destilles et 108,5 ha sur Croix de Boisse.
 - o Une partie de l'aire d'alimentation de la source de Destilles et du captage de Croix de Boisse est en zone vulnérable depuis 1994, avec un nouveau classement en 2015.
- + Le SDAGE et les règles du SAGE Clain, dans une **approche transversale**. Le programme de mesures de ce dernier ayant été validé en mai 2021, ses règles imposées ne sont impactantes que depuis cette récente période.

Ainsi, ces différents niveaux réglementaires cadrent d'une part les prélèvements d'eau, limités à des seuils définis, et une obligation de mise en place de programmes d'actions et de périmètres de protections autour des captages destinés à l'eau potable. Ce cadre impose sur ce territoire des conditions d'usage des milieux et de la ressource, un certain niveau d'interventionnisme devant a minima être décliné.

En parallèle, d'autres démarches et acteurs publics interviennent sur la thématique, avec des modalités d'articulation et complémentarités variées.

UN BESOIN DE RENFORCEMENT DES SYNERGIES AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

Un appui réglementaire, plus cohérent, est souhaité de la part de plusieurs acteurs interrogés, afin de pouvoir avancer sur des sujets à enjeux aujourd'hui relativement conflictuels. De manière générale, il ressort des entretiens un souhait d'un meilleur accompagnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans une optique de dépasser les limites du volontariat freinant la mise en œuvre de nombreuses actions. Son positionnement réglementaire est discuté, et ce sur plusieurs exemples pris lors de ces temps d'échanges :

- + Drogations aux seuils de prélèvements d'eau plusieurs fois citées comme trop régulières et contraires aux enjeux du territoire sur la thématique de l'eau ;
- + Instructions d'autorisations de drainage sur des zones humides en dépit de leur caractère indispensable au bon fonctionnement des milieux ;

- + Cartographie des cours d'eau plus fine et cohérente avec les réalités à développer, qui faciliterait les actions de restauration de la continuité écologique ;
- + Une demande de mobilisation de la compétence Police de l'eau des services de l'État pour relever les infractions.

En parallèle, une volonté commune est portée par les partenaires des CT Re-Resources de mieux articuler l'ensemble des outils et démarches du territoire et de renforcer le levier réglementaire, tout en restant une démarche contractuelle volontaire. L'objectif ici est de palier les freins constatés lors d'une amélioration insuffisante de la qualité des ressources, afin de pouvoir inciter plus fortement à l'accompagnement aux changements de pratiques.

Enfin, de manière générale, le territoire de la Clouère se distinguant en particulier par de forts enjeux économiques et politiques liés à l'importance territoriale de l'activité agricole, des prises de décisions notamment récentes des services de l'État ont pu apparaître pour des porteurs d'actions comme antagonistes aux démarches menées dans une optique d'amélioration de la qualité des eaux et milieux aquatiques.

UNE INTERVENTION DE LA RÉGION COMPLÉMENTAIRE D'UN POINT DE VUE FINANCIER

La Région Nouvelle-Aquitaine intervient dans un premier temps sur le territoire au travers d'un financement des actions des contrats d'une part, et en étant co-signataire du programme Re-Resources, avec l'AELB notamment, et portant la Cellule de coordination régionale d'autre part. Elle poursuit ainsi l'objectif de préservation ou reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable par une orientation des actions des différentes parties prenantes vers le développement d'une agriculture durable.

Comme explicité précédemment, le territoire de la Clouère est concerné par deux contrats Re-Source :

- + le CT des captages de Destilles et Croix de Boisse (2018-2022), à l'emprise territoriale limitée sur le bassin de la Clouère ;
- + le CT de la Varenne, signé en septembre 2022, concernant l'aire d'alimentation sur le territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers (2022-2024).

Relativement récent, le premier contrat intervenant sur la thématique des eaux souterraines et sur un périmètre restreint, il ne semble pas que des actions communes aient été mises en œuvre avec le CTMA en cours. Une articulation à minima a eu lieu entre les différentes démarches au travers des comités de pilotage et comités techniques respectifs dans un souci de connaissance des actions déclinées, mais sans approfondir une mise en œuvre conjointe d'interventions.

En ce qui concerne le contrat actuel, le CT Re-Resources de la Varenne couvre la totalité du bassin de la Clouère, impliquant sur le territoire une superposition avec le CTMA et le SAGE Clain. Il est également plus large en termes de thématiques traitées, raisons pour lesquelles des mutualisations entre les porteurs de ces démarches sont envisagées dès le début de la mise en œuvre. A ce jour, les coordinations se sont faites lors de l'écriture du contrat : participation aux différentes instances et à l'élaboration du cahier des charges, le contrat venant d'être signé. Il est néanmoins déjà prévu un premier comité technique (COTECH) début 2023 afin d'intervenir de concert auprès des exploitants pour la réalisation des diagnostics.

Ainsi, l'intervention de la Région sur le bassin de la Clouère a principalement été concrétisée ces dernières années par un apport financier complémentaire aux structures porteuses.

UNE ARTICULATION AVEC LE DÉPARTEMENT (SDE) PERMETTANT DE RENFORCER LA VISION STRATÉGIQUE GLOBALE DES INTERVENTIONS MAIS AVEC UNE LOGIQUE OPÉRATIONNELLE FAIBLE

En complémentarité du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé, le département intervient en particulier sur la thématique des milieux aquatiques, notamment au travers d'un accompagnement financier des actions déployées. Par ailleurs, un Schéma Départemental de l'Eau (SDE) a été élaboré pour la période 2018-2027.

Décrit comme un outil de pilotage, il représente une charte d'engagement signée par une soixantaine de structures (services institutionnels, représentants de la profession agricole, associations environnementales...). Sans portée réglementaire, il constitue un apport d'éléments techniques et juridiques pour guider les différents acteurs. Pouvant être décrite comme une feuille de route départementale, elle relève d'une stratégie globale définissant à l'échelle du territoire des priorités d'actions.

Au travers de cette démarche, le département et la DDT démontrent une implication dans la thématique de l'eau en synergie avec les parties prenantes, au travers d'un engagement cohérent avec le SDAGE et orientations de l'Agence de l'Eau. Le SDE a permis de rendre visible les orientations stratégiques territoriales lors de son élaboration et de communiquer sur ce sujet.

Néanmoins, les entretiens menés ont mis en évidence une plus-value discutée de cette documentation d'orientation stratégique. En effet, l'engagement de ces nombreux acteurs montre une certaine mobilisation sur la thématique de l'eau et l'assurance de leur sensibilisation, mais des interrogations subsistent quant à sa déclinaison opérationnelle sans budget alloué, et en l'absence d'obligation réglementaire de mise en œuvre d'actions.

Depuis 2018, une valeur ajoutée limitée a ainsi été perçue lors des entretiens, le SDE représentant plus une redondance par rapport aux orientations du SDAGE qu'un apport d'éléments nouveaux pour les porteurs des contrats. En reposant sur un engagement volontaire dans la mise en œuvre d'actions, il constitue un partage d'information apprécié, cohérent dans ses diagnostics et objectifs avec les autres démarches territoriales, mais à l'effectivité ou facilitation de la déclinaison des autres démarches limitée.

UN MANQUE D'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

Des synergies entre les différentes démarches déclinées et les collectivités territoriales en matière de planification territoriale ne sont que peu recherchées sur le bassin de la Clouère.

En effet, les sujets de la gestion des eaux pluviales, de l'imperméabilisation des sols... ne sont pas intégrés dans les documents d'urbanisme, mais ceci est en lien avec la faible urbanisation du territoire (2%). Ce volet ne représente alors pas un réel enjeu sur le territoire, la faible densité des zones urbaines impliquant des impacts limités à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Néanmoins, de manière plus ponctuelle, des rejets peuvent être conséquents localement. Une acquisition des connaissances, en particulier sur les zones humides, est encore en cours, qui serait par la suite à intégrer dans les plans locaux d'urbanisme notamment.

Sur ce point, il est attendu de la part d'acteurs interrogés une plus-value du SDE pour sensibiliser et orienter les collectivités.

UNE ARTICULATION AVEC LE SAGE CLAIN ET LES CT RE-SOURCES TROP RÉCENTE POUR IDENTIFIER DE RÉELLES SYNERGIES OPÉRATIONNELLES AU-DELÀ DE LA PRISE EN COMPTE DE SES OBJECTIFS

Le territoire de la Clouère est couvert par le SAGE Clain, mis en œuvre depuis le 11 mai 2021, qui reprend des enjeux plus transversaux, avec le CTMA déjà décrit comme son bras armé pour la thématique milieux aquatiques.

L'alimentation en eau potable et les enjeux qualitatifs (nitrates et pesticides) sont des enjeux prioritaires du SAGE, abordés de manière cohérente avec les contrats existants. Une mise en cohérence des stratégies territoriales opérationnelles entre CT et SAGE a été assurée lors du processus d'élaboration du schéma au travers des instances de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de pilotage du contrat, ainsi que lors d'échanges réguliers. Néanmoins, à ce jour, les modes de coordination opérationnelle n'ont été que peu éprouvés depuis 2021. Seuls deux sujets forts ont été au cœur des travaux menés par l'EPTB Vienne, freinant une programmation commune d'actions entre les porteurs des différentes démarches thématiques : l'étude HMUC et les protocoles d'accord pour les réserves de substitution. Cette démarche n'a de fait pu être concrètement facilitatrice dans la déclinaison des actions des contrats territoriaux.

Cet enjeu qualité de l'eau est également repris par les deux contrats territoriaux Re-Sources déclinés sur le territoire, aux emprises territoriales limitées. Malgré des actions cohérentes et portant les mêmes objectifs, les articulations et coordinations sont limitées, et ce en raison de différents facteurs :

- + ces deux démarches sont encore récentes sur le territoire, le CT Vienne ayant été validé en 2022. Ce dernier a néanmoins fait l'objet de concertations impliquant les structures porteuses du SAGE et du CTMA, dans un objectif d'implication et mise en synergie des différents acteurs du territoire ;
- + le CT Destilles-Boisse est positionné au niveau de l'AAC correspondant, échelle restreinte en lien avec le périmètre d'actions du syndicat Eaux de Vienne. Il a été porté à connaissance une articulation complexe depuis plusieurs années, en lien avec d'importantes modifications organisationnelles internes à la structure porteuse, freinant les relations entre celle-ci et l'équipe d'animation du CT.

Enfin, l'articulation entre toutes les démarches sur le département de la Vienne se fait depuis 2021 au travers de la commission inter-programme, qui réunit tous les porteurs de contrats sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau (SAGE, CTMA, CT Re-Sources, CTGQ). Ces échanges visent à articuler et structurer les modes d'intervention des différentes structures porteuses, encore non perceptibles hormis des démarches à visée informatives.

UNE ARTICULATION LIMITÉE AVEC LE CTGQ, ET DES DIFFICULTÉS A PERCEVOIR UNE RÉELLE PORTÉE OPÉRATIONNELLE DES ACTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Sans réel projet de territoire global et transversal sur le territoire de la Clouère, deux contrats de territoire ont été mis en œuvre en parallèle depuis 2017, mais sans coordination opérationnelle perceptible.

Au travers des entretiens réalisés, il est ressorti l'existence d'un certain niveau de communication entre les interlocuteurs référents au sein de la Chambre d'Agriculture et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud notamment, mais qui ne se concrétise pas par des actions mutuelles et complémentaires : une complexité persiste ensuite à percevoir une réelle mobilisation et implication de leur part sur les actions proposées à mener de concert. Un certain « attentisme » a ainsi été décrit de la part des représentants de la profession agricole.

La Chambre semble porter et réaliser ses différentes actions sans articulation forte avec les autres acteurs, sans recherche de coordination ou mutualisation avec le CTMA ou le premier CT Re-Sources, en maîtrise d'ouvrage unique.

Par ailleurs, les forts enjeux politiques autour de la gestion quantitative sont à l'origine d'une situation relativement conflictuelle non facilitatrice pour le déploiement d'actions. Il est notamment apparu que l'élaboration du SAGE Clain a été freinée par des temps de concertation longs et sources de blocage, en particulier autour de niveaux d'ambition des objectifs et de prise en compte des enjeux discutés.

3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

UNE GOUVERNANCE REPOSANT SUR UNE FORTE VOLONTÉ DE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX AU TRAVERS DU CTMA, FAVORABLE A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

Sur le territoire de la Clouère, les mécanismes de concertation sur la thématique de l'eau ont principalement été mis en œuvre dans le cadre de deux démarches : le CTMA, et l'élaboration du SAGE Clain lors des instances de la CLE.

En ce qui concerne le CTMA, le syndicat Mixte du Clain, mis en place en 2001 par les élus des collectivités suite à la tempête de 1999, dispose d'un certain historique d'intervention lui permettant de bénéficier d'une bonne visibilité par les acteurs territoriaux et d'une forte légitimité dans ses actions déployées. Auparavant,

la structure intervenait principalement sur le volet de l'entretien des cours d'eau, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de la Clouère en place depuis les années 1960. Le CTMA, et l'Agence de l'Eau au travers de cette démarche, se sont alors positionnés en poursuite et approfondissement des actions menées.

De manière plus stratégique, la gouvernance du CTMA repose sur la mise en place de différentes instances :

- + Un comité de pilotage (COFIL) annuel, composé des financeurs, services de l'Etat, maîtres d'ouvrages et élus ;
- + Un à deux COTECH par an, réunissant les élus du conseil syndical ;
- + Des groupes thématiques en cours de structuration, notamment sur les zones humides.

Au travers de ces instances rassemblant les acteurs du territoire, mais également des échanges réguliers avec les élus locaux et usagers, le syndicat dispose d'un bon relationnel avec les différentes parties prenantes du territoire, facteur facilitateur des synergies et de l'opérationnalisation des actions.

Dans le cadre du CTMA 2020-2025, le processus d'élaboration de la démarche a notamment été basé sur une co-construction et concertation des différentes parties prenantes, de novembre 2017 à mars 2020, au travers de différentes instances :

- + 3 COTECH ;
- + 4 COFIL ;
- + Une commission thématique agricole ;
- + Des échanges lors de la CLE du SAGE Clain et de la commission inter-programme.

Les entretiens et l'analyse documentaire réalisés n'ont pas mis en évidence de difficultés notoires à l'égard des mécanismes de gouvernance sur ce contrat. En outre, la dynamique d'action et de mobilisation sur la thématique des milieux aquatiques a de manière unanime été décrite comme l'une des plus élevée du département.

UNE ANIMATION DU CTMA AYANT PERMIS UNE DÉCLINAISON PARTENARIALE

Avant le premier contrat, il a été décrit une difficile appropriation des enjeux par les élus et communes qui percevaient le contrat avant tout comme des restrictions d'usages et des contraintes.

En effet, la succession d'obstacles à l'écoulement correspondaient à des aménagements installés dans les années 1970 suite à des travaux hydrauliques de curage et recalibrage. Ceci permettait de conserver un niveau d'eau élevé pour alimenter les biefs des moulins et, de maintenir un chapelet de zones humides le long de la vallée de la Clouère. Ces travaux ayant été financés par les communes, la réticence à les effacer était très présente, du fait d'une difficile compréhension et acceptation des projets par riverains et élus.

Intervenant initialement sur un périmètre plus restreint, de nombreux échanges se sont progressivement mis en place sous l'impulsion de l'animation, notamment par la présence sur le territoire de la technicienne alors en poste, permettant une connaissance réciproque du syndicat et des acteurs locaux. La stratégie d'actions du syndicat mise en place depuis 2012 avait bien pour objectif de susciter l'adhésion des différents acteurs, et ce par de nombreuses actions de communication, telles que des présentations annuelles des actions réalisées, une participation aux différents conseils municipaux, des rencontres régulières avec les élus du territoire et riverains concernés...

L'animation ainsi réalisée a apporté une réelle plus-value, ayant permis la réalisation des différentes actions portant sur l'aménagement d'ouvrages.

La nécessaire adhésion des propriétaires à la mise en œuvre de travaux a induit les aménagements décrits précédemment (radiers successifs) en lieu et place d'un effacement complet des ouvrages. Cette adaptation, bien que ne permettant pas l'atteinte des objectifs en termes de réalisations, a tout du moins permis la mise en œuvre opérationnelle de nombreuses actions en faveur de la continuité écologique qui n'auraient pu se faire sans cette animation facilitatrice.

L'animation a également joué un rôle important dans l'adhésion et la mobilisation des acteurs à la démarche CTMA. Les discussions engagées lors de la définition de l'actuel CTMA ont permis de construire un

programme d'actions coopératif avec les signataires opérationnels. Les actions tiennent ainsi compte des priorités, des enjeux, et des autres partenaires sur le territoire.

Suite à l'élargissement du périmètre d'interventions et à l'enrichissement du partenariat, le CTMA 2020-2025 s'inscrit dans une volonté de logique de projet territorial. Une identification de l'ensemble des parties prenantes a été réalisée par le syndicat, montrant leur diversité, les rôles de chacune et les coordinations possibles :

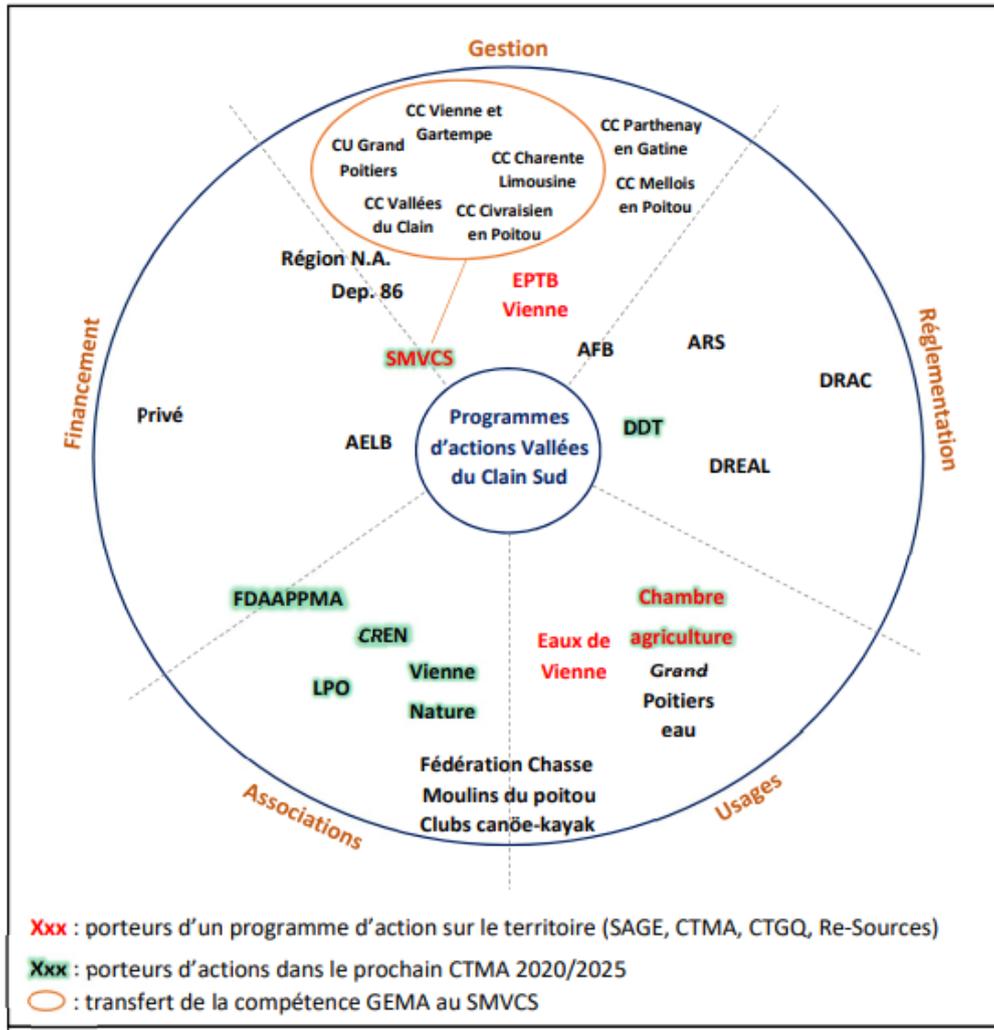


Figure 5 – Schéma des acteurs en lien avec l'eau et les milieux aquatiques dans le cadre de programmes d'actions sur le bassin versant des Vallées du Clain Sud (source : Stratégie opérationnelle du bassin versant des Vallées du Clain Sud – Eau et Milieux Aquatiques)

Les précédents programmes d'actions sur le territoire ciblaient principalement des actions sur les milieux aquatiques. Or, pour l'actuel CTMA, les réflexions impulsées par l'animation avec l'ensemble des partenaires avaient pour objectifs d'élargir son champ de compétence et d'augmenter les domaines d'intervention afin d'optimiser les effets des actions menées. Cette stratégie est donc multi-acteurs et a pour but de répondre aux grands enjeux de la politique de l'eau sur le territoire : une approche partagée de l'eau et des milieux aquatiques, une convergence des politiques publiques, un partage des mêmes objectifs de résultats, une dynamique et mobilisation fortes des différentes parties prenantes, une convergence du portage politique, des leviers réglementaires et des priorités d'actions.

UNE GOUVERNANCE ET UNE ANIMATION TERRITORIALE LIMITÉES SUR LES PROBLÉMATIQUES AGRICOLES

La gouvernance et l'animation mises en place n'ont pas permis de mieux mobiliser les acteurs agricoles. Un manque de résultats dans les actions en lien avec l'agriculture et de fortes difficultés ressenties à obtenir l'implication opérationnelle de la CA86 ont notamment pu être citées. De fait, les structures porteuses peinent à avancer dans la mise en œuvre des actions hors milieux aquatiques, ce qui explique un décalage dans les niveaux de réalisation des actions.

La transition de l'activité agricole du territoire et le changement d'occupation des sols est un phénomène qui engrange une pression grandissante sur la ressource et de fortes tensions. En effet, les pollutions diffuses d'une part, et la gestion quantitative d'autre part représentent un enjeu de plus en plus prégnant sur le territoire, à l'origine d'un climat très conflictuel qui persiste entre les représentants de la profession agricole et les acteurs environnementaux notamment, particulièrement renforcé par la période estivale 2022 et la forte sécheresse. Le sujet de l'irrigation en particulier est à l'origine de craintes et incertitudes partagées par l'ensemble des acteurs interrogés, créant des pressions sous-jacentes à l'origine d'un clivage. Sujet sur le devant de la scène, les réserves sont au cœur de nombreuses discussions depuis plusieurs années et sources de contentieux.

L'appropriation des enjeux par les acteurs et le volontariat dépendent des contextes : de bons relationnels sont décrits dans le cas du portage d'actions sur les milieux aquatiques par exemple mais les crispations deviennent de plus en plus fortes lorsque l'enjeu dépasse cette thématique.

Pour faciliter la mise en œuvre du CTMA et du CT Re-Sources, il est perçu un réel besoin de convaincre de la nécessité des actions, de leur pertinence, et pour ce faire un portage politique et appui de la CA sont fortement souhaités. Le Syndicat Mixte de la Vallée du Clain a dernièrement travaillé avec l'association des irrigants dans le cadre du protocole d'accord pour les réserves avec signature d'engagements (exemple de projets de restauration de linéaires de cours d'eau, de zones humides...). La réussite de ces démarches sera fortement dépendante d'un accompagnement des différentes parties prenantes et d'une gouvernance partagée et effective, opportunité mais également potentielle faiblesse des contrats territoriaux sur le territoire de la Clouère.

4 SYNTHÈSE

Le territoire de la Clouère, historiquement marqué par d'importantes modifications et altérations hydromorphologiques, a fait très tôt l'objet d'actions d'entretien et restauration de ses cours d'eau. Les nombreux obstacles à la continuité écologique ponctuant le réseau hydrologique constituaient un premier enjeu fort car limitant grandement la fonctionnalité des cours d'eau.

En parallèle, d'autres démarches ont progressivement été mises en œuvre, afin de pouvoir répondre aux différentes pressions identifiées : un enjeu de gestion quantitative dans un premier temps, puis de qualité des eaux et pollutions diffuses face aux évolutions constatées des paramètres physico-chimiques.

L'analyse actions, évolution des pressions, impacts sur la qualité de l'eau sur chacune des thématiques a mis en évidence un processus de suivi des indicateurs de pressions qui n'est pas encore totalement opérant pour juger des résultats directs ou indirects suite aux actions menées.

En ce qui concerne le sujet des milieux aquatiques, l'opérationnalisation des actions a été facilitée par une importante concertation et un travail partenarial mis en place par le Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud. Même si les interventions réalisées ne sont pas optimales, elles ont permis de réels gains sur la continuité écologique même si non visible à l'égard des indicateurs DCE. L'animation et la gouvernance territoriale ont joué un rôle prépondérant pour convaincre, faire adhérer, et créer une réelle dynamique de collaboration sur cette thématique. L'historicité des actions sur le territoire a également jouer un rôle important dans la mesure où les enjeux milieux aquatiques sont connus localement depuis de nombreuses années.

A l'inverse, les autres pressions identifiées sur le territoire n'ont fait l'objet que d'actions limitée. La faible coordination avec les acteurs agricoles, des principes d'actions reposant essentiellement sur le volontariat pour le changement de pratiques, la difficulté d'identifier des leviers réellement attrayants pour les exploitations agricoles font partie des freins identifiés pour répondre aux enjeux pollutions diffuses.

De même, l'absence de de collaboration forte avec la chambre d'agriculture sur la thématique gestion quantitative qui demeure très sensible localement a induit une faible visibilité des actions déployées sur cette thématique.

Avec une approche privilégiant des entrées thématiques adossées à des démarches territoriales spécifiques (CTGQ, CTMA, CT Re-Sources), la vision et la coordination globale de l'ensemble des actions au service d'objectifs communs tarde à apparaître. La gouvernance et l'animation territoriale n'a pas encore réellement permis de dépasser les cadres d'intervention thématiques qui ont historiquement structurées le déploiement des actions localement.

De ces difficultés identifiées, le déploiement d'une approche transversale se développent dans les nouvelles démarches territoriales déployées. Bien qu'ayant une entrée monothématique forte, le CTMA actuel et le CT Re-Sources de la Varenne initient désormais davantage d'actions en lien avec le monde agricole. A cet égard, l'actuel CT Re-Sources et le SAGE Clain sont pressentis par les acteurs interrogés comme un réel levier d'actions pour différents enjeux : développement d'une politique de maîtrise foncière, en complémentarité du CEN, traitement de la problématique pollution diffuse et gestion quantitative avec un accompagnement au changement de pratique, d'occupation des sols... et qui pourrait permettre de pallier la difficile concrétisation du partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

5 ANNEXE

Bilan des actions menées

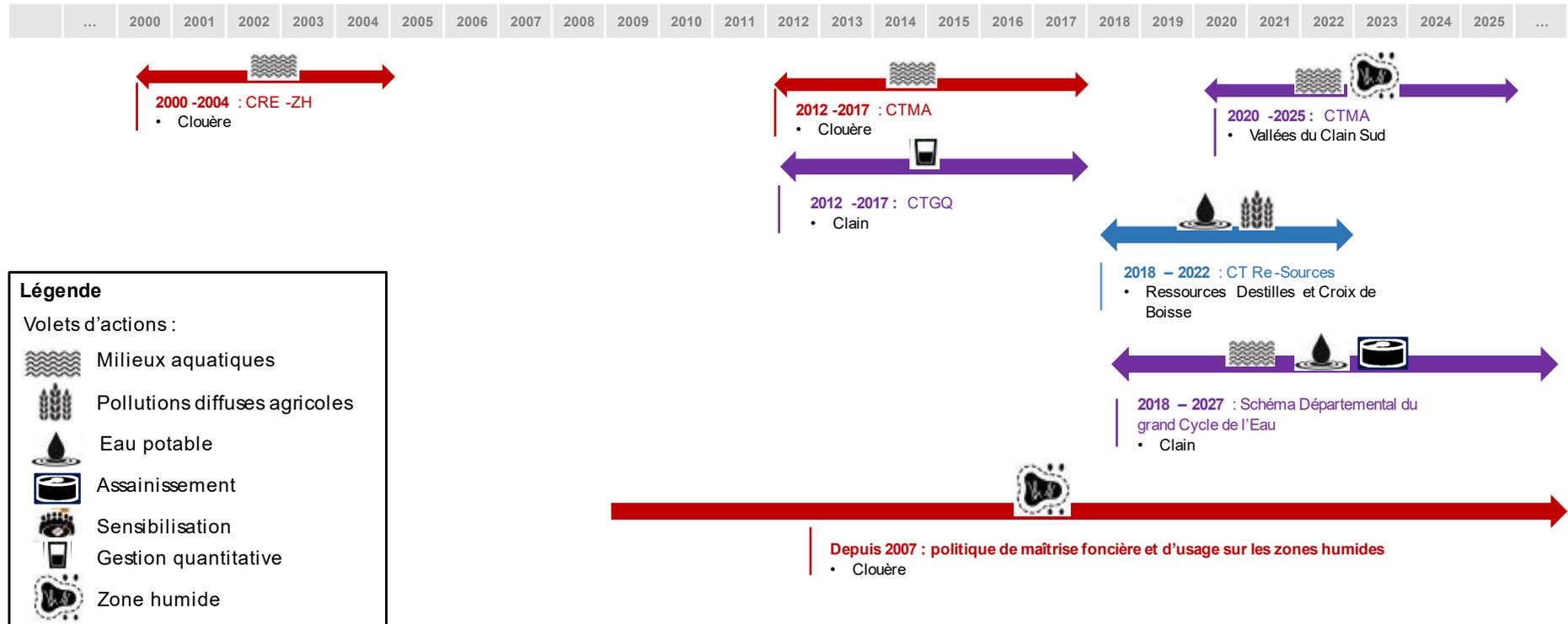
RÉCAPITULATIF DES ACTIONS MENÉES

Thème	Actions	Pressions	Bilan des actions sur les pressions				Commentaires	Niveau d'enjeu	Perspectives	
			Favorable	Stagnation	Dégradation	Inconnu				
Milieux aquatiques	Restauration du lit mineur	Lit mineur Débit				X	Peu d'actions menées au vu des enjeux que cette sous-thématique représente (REH en 2011).	+++	Actions à développer	 Actions à amplifier
	Restauration des berges et de la ripisylve	Lit mineur Berges et ripisylve				X				
	Restauration de la continuité écologique	Continuité Ligne d'eau Débit	X				Actions de mise à niveau de clapets principalement, afin de susciter l'adhésion des différents acteurs. Lien maintenu avec les zones humides. Mais actions n'ayant pas permis d'améliorer le taux d'étagement.		Poursuivre ces actions, en travaillant également à l'amélioration du taux d'étagement	 Actions à amplifier
	Lutte contre les espèces envahissantes	Annexes Lit mineur Débit				X	Actions importantes mais qui restent également limitées à l'échelle de l'ensemble du territoire. Expérimentations aux résultats positifs.		Actions à poursuivre	
	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	Lit majeur	X				Actions particulièrement réussies, qui ont permis d'améliorer l'état écologique local.		Actions à poursuivre.	
Pollutions diffuses agricoles	MAEC	Azote Pesticides				X	<u>AAC Destilles Boisse</u> : Bilan clair des actions menées mais indicateurs non disponibles afin d'évaluer l'impact des pressions	Cet enjeu est très fort au niveau de l' AAC Destilles Boisse (masses d'eau souterraines). Il est plus limité à l'échelle de La Clouère (masse d'eau superficielle) mais tend à se développer du fait de la diminution de l'élevage au profit des grandes cultures.	 Actions à amplifier	 Mettre en place des indicateurs / créer des liens pour le suivi
	Journées techniques	Azote Pesticides				X	<u>AAC Destilles Boisse</u> : Peu d'informations sur l'adhésion des exploitants et l'application des tests (concluants) à leur échelle réalisés			
	Mise en place d'un réseau de parcelles d'essais	Azote Pesticides				X	<u>AAC Destilles Boisse</u> : Plusieurs tests réalisés pour renforcer les connaissances et faire évoluer les pratiques. Peu d'informations sur l'adhésion des exploitants et l'application des tests (concluants) à leur échelle.			
Pollutions diffuses non agricoles	Passage au zéro pesticide pour les collectivités	Pesticides				X	Cadre réglementaire contraignant de plus en plus les usages non agricoles de produits phytosanitaires.	+	Actions à accompagner notamment sur l'AAC Destilles Boisse.	 Continuer dans cette voie

Clouère (Vienne)

Thème	Actions	Pressions	Bilan des actions sur les pressions				Commentaires	Niveau d'enjeu	Perspectives	
			Favorable	Stagnation	Dégradation	Inconnu				
Pollutions ponctuelles - assainissement	Réhabilitation/construction de STEP	Ensemble des pressions de la thématique	X				Absence de STEP en surcharge organique. Part importante de STEP non conformes en équipement. 1 STEP classée en priorité 1 sur le territoire (SDE Vienne) mais pour laquelle aucuns travaux n'a été réalisé sur la période.	+	Améliorer le fonctionnement du système classé en priorité 1 dans le SDE Vienne.	 Actions à mener
	Travaux de réhabilitation de réseaux	Ensemble des pressions de la thématique				X	Absence de données sur l'ensemble des actions réalisées, qui ne permet pas d'apprécier les actions de fiabilisation des réseaux		Actions à fortement amplifier.	 Actions à amplifier
	Réhabilitation d'ANC	Ensemble des pressions de la thématique				X	Plus de vingt ANC réhabilités. Absence de données permettant d'apprécier l'impact de ces actions sur les pressions.		Poursuivre la réhabilitation des ANC non conformes.	 Actions à amplifier
Gestion quantitative	Mise en place d'un réseau de sondes capacitatives			X			Quadrillage du territoire pour toucher un maximum d'irrigants	+++	Poursuivre les expérimentations dans cette voie.	 Continuer dans cette voie
	Conseils collectifs pour l'irrigation			X			Actions visant à améliorer la connaissance pédologique des parcelles, actions pour augmenter l'efficacité de l'irrigation			
	Mise en place de réserves de substitution	Consommations en eau pour l'irrigation		X			Réalisation des études mais pas de mise en œuvre de ces actions du fait de contentieux. Réalisation d'actions de concertation pour améliorer l'acceptation de nouveaux objectifs pour ces réserves auprès des différents acteurs et associations.		Risque de remise en question des volumes prélevables avec l'étude HMUC et donc des réserves de substitution.	<i>A étudier en lien avec l'étude HMUC</i>
	MAEt irrigation			X			Peu d'exploitants engagés dans des MAEt irrigation.		Proposer des MAE irrigation à un public moins restreint (à la fois, exploitants non impliqués dans le projet des réserves de substitution et ceux inclus dans ce projet)	 Actions à amplifier
	Travaux de limitation des pertes sur le réseau d'eau potable	Eau potable		X			Réalisation de travaux pour limiter les pertes en eau. Réalisation d'une communication numérique pour limiter le gaspillage de l'eau potable.		Développer des actions pour diminuer les consommations en eau des usagers (collectivités, particuliers). Actions sur la gestion quantitative : développer des actions sur les plans d'eau.	 Continuer dans cette voie
	Plans d'eau	Surévaporation					Pas d'actions menées		Actions à mener sur les plans d'eau.	 Actions à mener

Historique des démarches





sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN